



54^e CONGRÈS DE WORLD ATHLETICS 17/18 AOÛT 2023 DÉCISIONS ET INFORMATIONS

Procès-verbal de la précédente réunion du Congrès

Le Congrès a approuvé le procès-verbal de sa 53^e réunion qui s'est tenue à distance les 17 et 18 novembre 2021. Ce procès-verbal est confirmé comme étant un compte rendu fidèle et précis de ladite réunion.

Scrutateurs

Conformément à la recommandation du Panel de supervision des élections, le Congrès a validé les personnes ci-après pour occuper le rôle de scrutateurs lors de la 54^e réunion du Congrès de World Athletics :

- | | |
|---|-----------------|
| • M ^{me} Pinkie Wilson (BOT) | AFRIQUE |
| • M. Cláudio Roberto de Castilho (BRA) | AMÉRIQUE DU SUD |
| • Dr. Yeung Sai Mo, Simon (HKG) | ASIE |
| • M ^{me} Ana Ballesteros Barrado (ESP) – Chef-scrutateur | EUROPE |
| • M. Michael Serralta (PUR) | NACAC |
| • M. Leo John Gilroy (PYF) | OCÉANIE |

Élections du Conseil

Des élections ont eu lieu pour les postes de président, de vice-présidents (quatre postes) et de membres individuels au Conseil (13 postes) pour le mandat 2023-2027, conformément aux Statuts et aux Règles du Congrès. La liste ci-après inclut également les présidents des Associations continentales, qui sont membres de droit du Conseil.

Conseil de World Athletics 2023-2027

Président	Sebastian Coe (GBR)
Vice-présidents	Ximena Restrepo (CHI) Raul Chapado (ESP) Adille Sumariwalla (IND) Jackson Tuwei (KEN)
Membres individuels	Yuko Arimori (JPN) Anna Riccardi (ITA) Annette Purvis (NZL) Nawal El Moutawakel (MAR) Nan Wang (CHN) Abby Hoffman (CAN) Nataliia Dobrynska (UKR) Sylvia Barlag (NED) Beatrice Ayikoru (UGA) Willie Banks (USA) Antti Pihlakoski (FIN) Cydonie Mothersill (CAY) Donna Raynor (BER)



Président d'Association continentale, Membres de droit Hamad Kalkaba Malboum (CMR), Afrique
 Dahlan Al Hamad (QAT), Asie
 Dobromir Karamarinov (BUL), Europe
 Mike Sands (BAH), NACAC
 Robin Spong Eugenio (NMI), Océanie
 Hélio Gesta De Melo (BRA), Amérique du Sud

D'ici début octobre 2023, la Commission des athlètes procédera à l'élection de son président ainsi que d'un représentant supplémentaire, qui intégreront tous deux le Conseil. Une fois cette étape accomplie, la composition du Conseil sera complète, conformément à ce qui est stipulé à l'article 41.1 des Statuts.

Le communiqué de presse correspondant, publié après les élections, peut être consulté [en cliquant ici](#).

Amendements aux Statuts de World Athletics

En date du 14 décembre 2022 (circulaire M/61/22), les Fédérations membres ont été sollicitées pour présenter d'éventuelles modifications aux Statuts, avant la date butoir du 16 février 2023. Cependant, à cette date limite, aucune proposition d'amendement n'a été reçue. Les propositions du Conseil énumérées ci-après ont été communiquées aux Fédérations membres avant la réunion du Congrès du 15 juin 2023 (circulaire M/24/23), dans le cadre des documents du Congrès (section VII).

Les 13 propositions d'amendement aux Statuts émises par le Conseil ont été approuvées à la majorité qualifiée du Congrès. Voici un résumé de ces décisions qui ont été prises en accord avec les articles 27.1(b) et 82.1 des Statuts :

Numéro de la proposition	Article(s)	Description	Décision
1	13.12, 27.1(g) & (k), 28.5, 29.3(e), 31.1(b) & (e), 46.2, 47.2(q) & (r), 57.10(a) et 76	Le Tribunal disciplinaire devient le Tribunal disciplinaire et d'appel afin de créer une alternative moins coûteuse et plus efficace à tous les appels arbitrés par le Tribunal arbitral du sport, et ce dans le but d'améliorer notre gouvernance.	Accepté par vote (177 pour, 4 contre, 3 absentions, majorité qualifiée 121)
2	31.1(a), 79.4 et 79.5(a)	Suppression des doublons dans le rapport annuel du Conseil et le rapport des auditeurs afin de garantir que les informations pertinentes soient fournies aux Fédérations membres au moment opportun et dans un format clair et concis.	Accepté par vote (177 pour, 3 contre, 5 absentions, majorité qualifiée 120)
3	49.6, 58.2(k) et 79.4(e)	Amendements rédactionnels visant à corriger des références discordantes dans les Statuts et à préciser que le Bureau exécutif est responsable de la rémunération et des défraiements conformément aux Statuts. Les amendements consistent à réunir toutes les dispositions dans la même section pour mieux refléter les modalités actuellement en vigueur.	Accepté par vote (180 pour, 1 contre, 4 abstentions, majorité qualifiée 121)
4	58.2(r) & (s) et 79.3	Le processus d'audit non financier a été affiné pour renforcer nos pratiques de gouvernance et d'intégrité en permettant au Bureau exécutif de	Accepté par vote (179 pour, 0 contre, 6



		faire réaliser des audits annuels concernant le programme antidopage et d'intégrité de World Athletics, y compris l'UIA, et des audits réguliers plus qualitatifs concernant les dispositions de gouvernance de World Athletics, le respect de l'éthique et le cadre des contrôles internes.	absentions, majorité qualifiée 120)
5	45.2(g)	La procédure en cas de vacance fortuite d'un poste de membre individuel du Conseil a été révisée afin de garantir qu'il y ait suffisamment de temps pour pourvoir le poste avant le prochain Congrès électoral et la période de campagne correspondante, et de laisser au Conseil le pouvoir discrétionnaire de décider s'il y a lieu de pourvoir le poste et d'établir la procédure à suivre.	Accepté par vote (171 pour, 7 contre, 7 absentions, majorité qualifiée 119)
6	47.1(h)	Alignement des dispositions des Statuts avec celles des Règles de gouvernance concernant les déclarations publiques en clarifiant la différence entre les membres du Conseil qui s'expriment au sujet de World Athletics et ceux qui s'expriment au nom de World Athletics.	Accepté par vote (175 pour, 3 contre, 7 absentions, majorité qualifiée 119)
7	47.2(n)	La modification opérée reflète la pratique actuelle, à savoir que pour les commissions et les groupes de travail , certaines nominations sont faites conformément aux Règles, comme c'est le cas pour la plupart des membres de la Commission des athlètes qui sont élus conformément aux Règles de candidature à une fonction au sein de World Athletics plutôt que nommés individuellement par le Conseil.	Accepté par vote (172 pour, 1 contre, 12 absentions, majorité qualifiée 116)
8	65.1, 65.2, 65.3, 65.5 et 75.1(f)	Amendement nécessaire pour aligner l'éligibilité du personnel avec les lois sur l'emploi et les procédures juridiques de Monaco. L'éligibilité du personnel sera traitée dans le cadre des contrats du personnel et du droit du travail monégasque qui requièrent les mêmes conditions d'éligibilité que le Code de conduite en matière d'intégrité et les Règles de vérification d'éligibilité.	Accepté par vote (176 pour, 1 contre, 9 absentions, majorité qualifiée 118)
9	69.1	Suppression de l'obligation de faire appel des décisions du Panel de vérification d'éligibilité directement auprès du TAS et, à la place, possibilité pour le Conseil de décider si les appels sont interjetés devant le TAS ou s'ils sont soumis au nouveau Panel d'appel, ce qui constituera une alternative plus rentable.	Accepté par vote (172 pour, 8 contre, 4 absentions, majorité qualifiée 120)
10	84	Clarification du fait que seuls les litiges entre World Athletics et une Fédération membre et entre World Athletics et une Association continentale doivent être arbitrés par le TAS. Le Conseil peut intervenir pour résoudre les différends entre World Athletics et une Fédération membre ou une Association continentale. En cas de non-résolution, l'affaire	Accepté par vote (177 pour, 3 contre, 5 absentions, majorité qualifiée 120)

		peut être soumise au TAS. Pour tous les autres cas, les Règles applicables prévoient comment les questions sont résolues, soit par le TAS, soit par la Panel d'appel, cette approche étant basée sur le principe de la rationalisation des processus et de la réduction des coûts.	
11*	86 (Définitions)	Modification visant à appliquer toutes les modifications typographiques, rédactionnelles, grammaticales et toutes celles qui en découlent , y compris celles qui découlent des propositions de modifications des Statuts mentionnées dans ce tableau. En outre, plusieurs définitions ont été modifiées et le nom du pays est passé de « Turquie » à « Türkiye ».	Accepté par vote (176 pour, 0 contre, 10 absences, majorité qualifiée 118)
12*	Annexe (liste des Fédérations membres et des Associations continentales)		
13*	Table des matières, 2.1, 4.1(g) & (k), 13.4(b), 35.2, 35.4, 36.6(c), 47.1(k), 47.2(b), 47.2(g), 60.6(c), 64.3(a), 65.6, 74.5(c), 79.5(c), 83.2, 87.1 et annexe (modifications mineures)		

* Ces amendements typographiques, rédactionnels, grammaticaux et les modifications conséquentes proposées par le Conseil ont été approuvés par le Congrès en un vote global.

Remarque : Les amendements aux Statuts, répertoriés par leur numéro de proposition, sont présentés en détail dans le tableau débutant à la page 426 (section VII) de la version en français des [documents du Congrès](#).

Les amendements approuvés entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

La version amendée des Statuts est disponible sur le site Internet de World Athletics [en cliquant ici](#) (tome A).

Rapports

Le Congrès a reçu et unanimement approuvé, par un vote à main levée, le rapport annuel du Conseil. Ce rapport était inclus dans les documents du Congrès (section III) qui avaient été communiqués le 15 juin 2023 et qui ont été présentés à la réunion du Congrès. Le rapport annuel du Conseil comprenait les éléments suivants :

- Rapport du président
- Rapport du Bureau exécutif
- Rapport du Conseil
- Rapports des commissions



- Commission des athlètes
 - Commission des compétitions
 - Commission du développement
 - Commission de la gouvernance
- Rapports des groupes de travail et des équipes spéciales
 - Groupe de travail sur la protection
 - Groupe de travail sur Plan mondial
 - Équipe spéciale chargée de l'égalité des sexes dans les fonctions dirigeantes
 - Rapports financiers et d'audit (incluant les versions 2021 et 2022 des rapports d'audit non financier, des rapports sur la gouvernance et la conformité éthique, et des rapports sur les programmes antidopage et d'intégrité).

En outre, le Congrès a reçu le rapport d'étape du Plan mondial pour l'athlétisme 2022-2030, ainsi que les rapports des instances indépendantes comme suit :

- Rapport du Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme
- Rapport du Tribunal disciplinaire
- Rapport du Panel de vérification d'éligibilité

Le Congrès a également reçu les rapports des six Associations continentales :

- Afrique
- Asie
- Europe
- Amérique du Nord, Amérique Centrale et Caraïbes
- Océanie
- Amérique du Sud

Le Comité d'organisation des Championnats du monde de World Athletics Budapest 23 a également présenté un rapport au Congrès.

Nominations

Nomination des membres indépendants au sein du Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme

À la suite d'un vote à main levée, le Congrès a entériné la recommandation du Panel de nomination concernant la composition du Bureau de l'Unité d'intégrité (informations détaillées dans les documents du Congrès à la section VIII). Cette recommandation reconduit David Howman en tant que président, aux côtés d'Andrew Pipe, Marc Peltier, Victoria Aggar et Jill Pilgrim en tant que membres indépendants. Leur mandat de quatre ans a débuté lors de la première réunion du Conseil suivant le Congrès de 2023 et se conclura lors de la première réunion du Conseil après le Congrès électoral de 2027, en conformité avec l'article 27.1(i) des Statuts.

Nomination du président et des membres du Panel de vérification d'éligibilité

En accord avec la recommandation du Conseil, le Congrès a voté à main levée pour approuver la reconduction de Don Mackinnon en tant que président, ainsi que d'Esi Schimming-Chase et Professeur Mark Pieth, au sein du Panel de vérification d'éligibilité. Cette reconduction se fait en conformité avec l'article 27.1(h) des Statuts et implique un nouveau mandat de quatre ans. Ce mandat a débuté à la clôture de la réunion du Congrès de 2023



et s'étendra jusqu'à la première réunion du Conseil qui suivra le Congrès électoral de 2027. Des détails supplémentaires sont fournis dans les documents du Congrès à la section VII.

Nomination du président et des membres du Tribunal disciplinaire et d'appel

En accord avec la proposition du Conseil et en conformité avec l'article 27.1(g) des Statuts, le Congrès a adopté par un vote à main levée la désignation des personnes énumérées ci-dessous en tant que membres du Tribunal disciplinaire et d'appel. Ce mandat de quatre ans commencera à la clôture de la réunion du Congrès de 2023 et se terminera lors de la première réunion du Conseil suivant le Congrès électoral de 2027. Des détails supplémentaires sont inclus dans les documents du Congrès.

- Ahamed Ebrahim*
- Monty Hacker*
- Dinga Nyoh Mthias*
- Kate O'Regan*
- Peter Koh*
- Akira Kawamura*
- Parth Goswami
- Christopher Quinlan*
- Raj Parker*
- Charles Hollander (président)*
- Lucas Ferrer*
- Paul-Filip Ciucur*
- William Norris*
- Anna Bordiugova*
- Conny Jorneklint*
- Anna Smirnova*
- Dennis Koolaard*
- Julian Berenger*
- Nick De Marco*
- Joelle Monlouis*
- Hannu Kalkas*
- Tanja Haug*
- Erika Riedl
- David Sharpe
- Tom Murray*
- Francisco Larios*
- Yves Fortier*
- Harveen Thauli
- Stefan Fabien
- Benoit Girardin
- Annabelle Williams*
- Jack Anderson*
- Ian Hunt*
- Alan Galbraith*
- Pedro Fida*
- Eduardo Amorin*

**Renouvellement des membres du mandat 2019-2023*

Récompenses pour services rendus et titres honorifiques

Conformément aux Règles relatives aux membres honoraires et aux récompenses pour services rendus, le Conseil a fait des recommandations au Congrès pour la nomination de membres honoraires et l'attribution de récompenses pour services rendus (après un processus d'examen par le Panel de nomination). Les détails des recommandations concernant l'attribution de l'épinglette de vétéran et de la plaque du mérite ont été exposés dans les documents du Congrès à la section IX, et les décisions prises par le Congrès sont résumées ci-dessous.

Épinglette de vétéran

À la suite d'un vote à main levée, le Congrès a accepté de décerner l'épinglette de vétéran aux personnes énumérées ci-après, en reconnaissance de leur engagement de longue date et de leurs services méritoires en faveur de l'athlétisme dans le cadre des activités de World Athletics et/ou de leur Association continentale :

Région	Candidats	Pays	Sexe
Afrique	Siphatisiwe Machaya	Zimbabwe	Femme
	Hamdi Abderahim	Égypte	Homme
	Elhadj Amadou Dia Ba	Sénégal	Homme



Région	Candidats	Pays	Sexe
	Jee Isram	Maurice	Homme
Amérique du Sud	Daniel Marcelino Sotto	Argentine	Homme
	Monica Carolina Fredes Piña	Chili	Femme
	Mario Augusto Quintero Hernandez	Panama	Homme
Asie	Filomena Barros Dos Reis	Timor Leste	Femme
	Hajmyrat Rahmanov	Turkménistan	Homme
	Saad Shaddad Al-Asmari	Arabie saoudite	Homme
Europe	Pierre Weiss	France	Homme
	Malcolm Rogers	Grande-Bretagne et Irlande du Nord	Homme
	Sirje Lippe	Estonie	Femme
	Imre Matrahazi	Hongrie	Homme
NACAC	Jose Calixto Sierra Ramirez	Honduras	Homme
Océanie	Kevan Gosper	Australie	Homme
	Selwyn Williams	Fidji	Homme
	Françoise Teriierooiterai	Polynésie française	Femme

Plaque du mérite

À la suite d'un vote à main levée, le Congrès a accepté de décerner la plaque du mérite aux personnes énumérées ci-après, en reconnaissance de leurs services exceptionnels en faveur de l'athlétisme dans le cadre des activités de leur Association continentale :

Région	Réциpiendaire	Pays	Sexe
Afrique	Derartu Tulu	Éthiopie	Femme
Amérique du Sud	Ximena Restrepo	Colombie	Femme
Asie	Prema Pinnawala	Sri Lanka	Homme
Europe	Toralf Nilsson	Suède	Homme
NACAC	Donna Raynor	Bermudes	Femme
Océanie	Bob Snow	Australie / Papouasie-Nouvelle-Guinée	Homme



Ordre du mérite d'or et d'argent

Par un vote à main levée, le Congrès a accepté d'attribuer l'ordre du mérite d'or et l'ordre du mérite d'argent aux personnes suivantes pour leurs services exceptionnels et leur contribution à l'athlétisme :

- Ordre du mérite d'or - Sergey Bubka (UKR) et Alberto Juantorena Danger (CUB)
- Ordre du mérite d'argent - Hiroshi Yokokawa (JPN)

Titres honorifiques

Par un vote à main levée, le Congrès a accepté d'attribuer le titre de membre honoraire à vie de World Athletics aux personnes suivantes pour les services qu'ils ont rendus pendant de longues années dans leurs fonctions respectives au sein du Conseil de World Athletics :

- Vice-président honoraire à vie - Sergey Bubka (UKR)
- Membre honoraire à vie - Alberto Juantorena Danger (CUB)

Prochain Congrès

Comme approuvé par le Conseil, le 55^e Congrès de World Athletics est prévu pour se dérouler à Tokyo, Japon, les 11 et 12 septembre 2025, en parallèle avec la Convention. Les Championnats du monde de World Athletics Tokyo 2025 sont programmés du 13 au 21 septembre 2025, coïncidant ainsi avec le centenaire de l'Association Japonaise des Fédérations d'Athlétisme.